

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Isabelle Aubret, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 8 avril 2021.

Etaient présents : Mesdames Joëlle BARIL, Lucile CAPET, Delphine FALIGANT, Cindy HABOURDIN, Sophie MICHEL, Roseline RENSY, Virginie ROUZE, Valérie SADOWSKI

Messieurs Claude CARPENTIER, Jean-Marc DELSERT, Pierre FACHE, Maxime GALLET, Pascal HAINAUT, David RAMARD, Guillaume SNAET, Gilles VERSCHUEREN

Dont pouvoir : Madame Gaëlle LEDOUX à Monsieur Guillaume SNAET
Monsieur Didier ROLLEZ à Monsieur Jean-Marc DELSERT

Madame Cindy HABOURDIN est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 février 2021 est adopté à l'unanimité.

LE COMPTE DE GESTION ET LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur HAINAUT, Adjoint aux finances, présente le compte administratif et le compte de gestion 2020 en apportant les précisions nécessaires à l'assistance.

Monsieur Le Maire quitte la séance.

L'ensemble des chapitres du compte administratif 2020 est adopté à l'unanimité.

L'ensemble des chapitres du compte de gestion 2020 est adopté à l'unanimité.

L'affectation des excédents proposée par la « commission des finances » est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Le Maire réintègre la séance.

Monsieur Pascal HAINAUT souhaite rappeler que l'implication de Monsieur le Maire permet de préserver le budget communal. En effet, il se démène pour toujours trouver les meilleures solutions possibles.

LES TAUX D'IMPOSITIONS 2021

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition 2020 :

Taxe d'habitation 8,84%

Taxe foncière (bâti) 11,28%

Taxe foncière (non bâti) 49,64%

Puis il est expliqué que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires.

Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de TFPB sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour Cuinchy, un coefficient correcteur est ensuite appliqué pour neutraliser la sur-compensation. Ce coefficient provisoire sera pérennisé en fin d'année.

Sur proposition de la « commission finances », il est proposé de maintenir les taux actuels et de voter ainsi les taux suivants :

Taxe foncière (bâti) $11,28\% + 22,26\% = 33,54\%$

Taxe foncière (non bâti) 49,64%

Adopté à l'unanimité.

LE BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif 2021 est présenté et adopté à l'unanimité.

Les travaux prévus en 2021 par la « commission travaux » sont présentés au Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, les dotations baissent énormément. Malheureusement, si cette situation perdure, seule une hausse des impôts locaux permettra de pallier à certaines dépenses. Depuis 2001, les impôts ont été revalorisés deux fois seulement.

Monsieur Le Maire en profite pour remercier Monsieur Pascal HAINAUT pour le travail accompli.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la « commission des finances » et après étude des demandes formulées par les responsables associatifs, il est proposé d'accepter les subventions suivantes :

Attribution des subventions : Année 2021

Associations	2020	2021	Remarques
Maison du temps libre	0,00 €	0,00 €	L'association ne souhaite pas l'attribution d'une subvention
Anciens Combattants et Victimes de Guerre	400,00 €	400,00 €	350 € + 50 € pour les fleurs
Football Club	1 700,00 €	1 700,00 €	Peinture comprise pour la trapeuse
Volley-ball	1 700,00 €	1 700,00 €	
La Semieuse	350,00 €	350,00 €	
Club d'histoire	350,00 €	350,00 €	A verser dès que le déménagement sera effectif
Les Majorettes Scolaires	350,00 €	350,00 €	
Les Enfants de la Pétanque	350,00 €	350,00 €	Versement si le tournoi semi nocturne est organisé
Cuinchy Animation	1 500,00 €	500,00 €	
De Fil en Aiguille	350,00 €	350,00 €	
La Bourriche Cuinchinoise	0,00 €	0,00 €	Mise à disposition de l'étang communal
Les Archers	350,00 €	350,00 €	
Les Jeunes Sapeurs Pompiers	350,00 €	350,00 €	
Le Don du sang	100,00 €	100,00 €	Subvention intercommunale (3x100€)
Les Médailleés du Travail	350,00 €	350,00 €	
Cuinchy Country West	350,00 €	350,00 €	
Chasse le Renouveau	350,00 €	350,00 €	présentation d'une facture gibiers ou renards (50% de la sub.)
Le comité des fêtes	0,00 €	0,00 €	Prise en charge de la sonorisation du 13 juillet
Sportica	0,00 €	0,00 €	L'association ne souhaite pas l'attribution d'une subvention mais en contre partie, elle bénéficie des infrastructures communales.
Association des Parents d'Elèves	0,00 €	0,00 €	Mise à disposition de salles pour les différentes manifestations
Association nouvelle	0,00 €	0,00 €	
Montant total des subventions versées	8 900,00 €	7 900,00 €	

Monsieur David RAMARD ne prend pas part au vote. L'ensemble des subventions est adopté. Chaque association bénéficie également de la mise à disposition gracieuse de salles deux fois par an, de la fourniture de photocopies et des prêts de matériels.

L'ANNULATION DU CENTRE DE LOISIRS DU PRINTEMPS

Madame Sophie MICHEL, Adjointe à la jeunesse explique que le Centre de loisirs initialement prévu a été annulé compte tenu du contexte sanitaire et des mesures imposées.

Tous les parents qui avaient inscrit leurs enfants au centre de loisirs ont été contactés afin de vérifier s'ils avaient un système de garde. Des parents dits prioritaires se sont également manifestés.

Ainsi, cette semaine, 10 enfants sont accueillis par nos services extra scolaires.

LES JOBS D'ETE

Madame Roseline RENSY propose de reconduire les jobs d'été avec un système de tutelle. Chaque semaine, le jeune recruté sera en binôme avec un employé communal. Les élus à tour de rôle rendront compte du travail effectué.

Ainsi 8 postes sont créés :

- Du 5 au 9 juillet (5 jours) / visites de Monsieur Pierre FACHE
- Du 12 au 16 juillet (4 jours) / visites de Monsieur David RAMARD
- Du 19 au 23 juillet (5 jours) / visites de Madame Delphine FALIGANT
- Du 26 au 30 juillet (5 jours) / visites de Madame Roseline RENSY
- Du 2 au 6 août (5 jours) / visites de Madame Lucile CAPET
- Du 9 au 13 août (5 jours) / visites de Monsieur Jean-Marc DELSERT
- Du 16 au 20 août (5 jours) / visites de Madame Joëlle BARIL
- Du 23 au 27 août (5 jours) / visites de Madame Virginie ROUZE

Adopté à l'unanimité.

L'ACHAT DU CHEMIN DE LA RUE JEAN JAURES

Le bornage étant terminé, il est proposé de délibérer pour accepter les acquisitions ainsi :

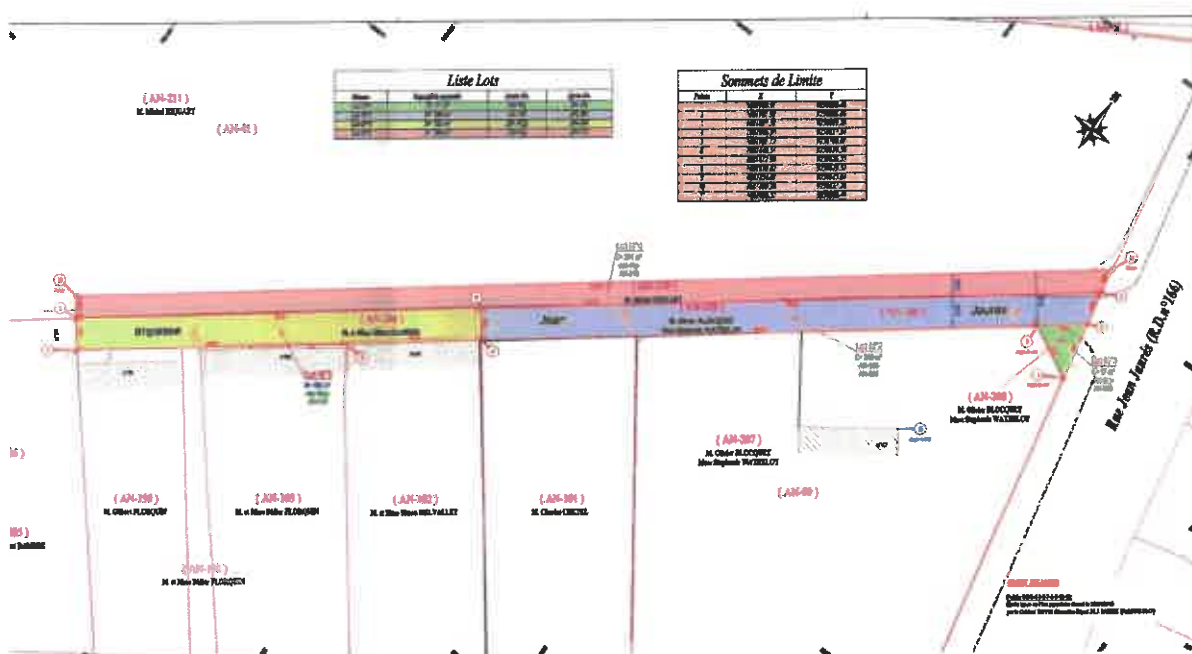
-Achat des parcelles AN 208 et AN 209 d'une superficie de 17m² et 240m² à Monsieur Olivier BLOQUET et Madame Stéphanie WATRELOT pour un montant de 1€;

-Achat de la parcelle AN 206 d'une superficie de 162m² à Monsieur et Madame Gilbert DAMBRE pour un montant de 1€;

-Achat de la parcelle AN 210 d'une superficie de 294m² à Monsieur Michel RIQUART pour un montant de 2 575€;
Et versement d'une indemnité d'éviction à Monsieur Dominique LEFEBVRE d'un montant de 250€ (0,85€ x 294m²).

Il est proposé de mentionner dans l'acte de vente que les riverains et le cultivateur bénéficieront d'un droit de passage.

Adopté à l'unanimité.



Madame Delphine FALIGANT s'interroge sur le devenir du container à verres situé à cet endroit car des débris de verres gênent le passage des véhicules dans l'impasse. Pour rappel, comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, les nouveaux emplacements sont expérimentaux, ils seront analysés par les services de la Communauté d'agglomération afin d'évaluer leur pertinence.

LE PROJET DE STELE COMMEMORATIVE AU PONT

Ce projet avance bien. La maçonnerie est terminée, les plaques sont commandées.

Une réunion pour l'organisation de l'inauguration est prévue jeudi 22 avril.

Le déplacement de la stèle sur son socle définitif est programmé le vendredi 16 avril à 10h00.

Une subvention régionale d'un montant de 2 250€ nous a été attribuée. Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour accepter cette somme.

Adopté à l'unanimité.

LES DEMANDES DE REMBOURSEMENTS SUITE AUX ANNULATIONS DE LOCATIONS DE SALLES

Madame Stéphanie FACHE sollicite le remboursement d'un acompte de 100€ suite à l'annulation de la location de la salle Isabelle Aubret les 20 et 21 novembre 2021.

Madame Virginie DEPINOY sollicite le remboursement d'un acompte de 100€ suite à l'annulation de la location de la salle Isabelle Aubret les 27 et 28 février 2021.

Adopté à l'unanimité.

L'INSTALLATION D'UN RETRAIT AMAZON

Nous avons été informés de l'arrivée prochaine d'un automate AMAZON en gare de CUINCHY.

Ce service permettra de retirer les colis 24h/24h grâce à un code d'accès reçu par le client lors de la commande.

Rassembler les colis en un même point de retrait permet d'éviter la multiplication des livraisons par adresse et répond à un enjeu sécuritaire et environnemental.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal qu'une demande d'installation de deux bornes de chargement électrique a été adressée à la communauté d'agglomération pour le parking d'intérêt communautaire.

LES QUESTIONS DIVERSES

Le projet de rénovation de l'église

Il est proposé de terminer la rénovation de l'église en 2023. Pour cela, il est nécessaire de faire appel à un architecte spécialisé dans la rénovation des bâtiments historiques.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la signature d'un marché avec Monsieur DEWERT.

Adopté à l'unanimité.

Le projet d'aménagement de la RD 166

Il est proposé de lancer une étude pour l'aménagement de la Route Départementale 166 (du carrefour RD 167 à la sortie côté Festubert).

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études EVIA. Le montant de la prestation est de 20 640€.

Adopté à l'unanimité.

La commission communication du 31/03/2021

Madame Roseline RENSY explique que la commission a souhaité communiquer sur les nuisances sonores liées au bricolage. Un flyer a été réalisé et sera prochainement diffusé. La commission espère que cette solution permettra de ne pas prendre d'arrêté de réglementation dans ce domaine et en appelle au bon sens de chacun.

La proposition de motion de soutien pour PSA

A ce jour, le site PSA Douvrin compte 1 400 salariés et produit 3 moteurs : EP, EB turbo PureTech et DV-R.

La production du moteur diesel DV-R doit s'arrêter en juin 2022.

Le 25 février 2021, le Directeur du site de PSA Douvrin a annoncé aux salariés que les investissements prévus initialement à Douvrin sur le moteur hybride EP seront faits sur un site de production en Hongrie et qu'ainsi la production du moteur hybride EP s'arrêterait en 2023 à Douvrin.

Le seul moteur encore produit à Douvrin serait le moteur EB turbo PureTech produit depuis 2013 et qui nécessitera des investissements pour répondre aux nouvelles normes européennes. L'avenir du site de PSA Douvrin est fortement menacé dès 2023.

Le 14 avril 2021 nous avons appris que le site de Douvrin devrait conserver la production du moteur hybride EP.

Le Conseil Municipal décide de prendre quand même une motion de soutien pour PSA Douvrin qui reste fragilisée et qui subira des pertes d'emplois.

Le reversement de la TCCFE

Le 17 octobre 2020, la Fédération Départementale d'Énergie 62 a modifié les modalités de reversement du produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE).

Ainsi, la fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE 62 et reversée à la commune sera de 95% à compter du 1er janvier 2022 (au lieu de 97%).

Le Conseil Municipal est invité à prendre une délibération concordante afin d'acter les nouvelles dispositions prises pour ce reversement.

Adopté à l'unanimité.

La vaccimobile

Le 24 mars 2021, une réunion afin d'organiser la vaccination au plus proche de la population (pour les communes de moins de 2000 habitants) a été organisée avec l'Agence Régionale de la Santé, le CH Béthune et les services de la CABBALR.

Il a été proposé de mettre en place un dispositif appelé Vaccimobile au plus vite.

Parallèlement à ce dispositif, le service mis en place par les élus et le CCAS permettant de conduire les personnes qui le souhaitent pour leurs RDV de vaccinations, fonctionne très bien. Plusieurs remerciements nous ont été envoyés.

La Communauté d'agglo et la compétence eau potable

Un groupe de travail doit être constitué pour mener les réflexions nécessaires à la construction de la future politique de l'eau potable.

Un appel à candidature est lancé parmi les élus des 100 communes de l'agglo pour composer un groupe de 20 personnes.

Monsieur David RAMARD et Madame Valérie SADOWSKI se portent candidats.

Les élections départementales

Ces élections auront lieu les 20 et 27 juin prochains.

Monsieur David RAMARD demande si les élus pourront être vaccinés avant. Le Président du Département a déjà formulé une demande en ce sens.

Le prochain Conseil Municipal

Il aura lieu le 21 mai 2021.

Séance levée à 21h00.

La secrétaire de séance,



Cindy HABOURDIN